

3 2 22

Position de la FEAS sur

Objectifs de révision du décret-cadre du 10 avril 2003 relatif à la reconnaissance et au subventionnement di secteur professionnel des arts de la scène

La FEAS se rallie à l'intention de la Ministre Linard de réviser le décret de 2003 et remercie son cabinet de la présentation faite aux CCM et CCAV du 23/12/2022.

Les observations ci-dessous s'inscrivent dans le prolongement des commentaires fait oralement par les représentants de la FEAS lors de la réunion conjointe des CCAV et CCM du 10/1/2022.

La FEAS rappelle ses **Commentaire Généraux du 15 12 2020, relatifs aux propositions de la Ministre Linard « Un futur pour la Culture »**. Ces commentaires restent pleinement d'actualité au regard des enjeux de révision du présent Décret.

1/ La FEAS note l'attention de tenir compte de l'impact de la crise et soutient les améliorations qui permettront de pallier aux fragilités révélés par la crise. Nonobstant, la crise requiert des aides particulières, nécessaires pour un temps limité, en outre des dispositifs généraux alors que le décret doit s'inscrire dans la durée.

2/ La FEAS s'inscrit dans le renforcement de la diversification des publics et d'une meilleure accessibilité à leur attention ; objectifs déjà poursuivis par ses membres conformément sinon au-delà des missions définies par contrats-programmes.

3/ La FEAS souscrit évidemment aux objectifs de simplification administrative et mutualisation de ressources et de compétences ; elle souligne que chaque économie de gestion administrative permet un déplacement des moyens vers le volet artistique ou relationnel avec les publics.

S'agissant de la mutualisation, elle précise qu'elle mène déjà de réflexions en ce sens avec ses membres (échange de bonnes pratiques, partage d'expériences,...) et va prochainement entamer une réflexion plus spécifique dans le cadre de la transition écologique.

4/ La FEAS est favorable à la rédaction d'un *article-chapeau* visant à consacrer le rôle des arts de la scène dans les politique culturelles de la FWB. Elle souligne l'importance que ce chapeau soit généraliste et mette en évidence les arts de la scène : la recherche et la création artistique, et la diffusion de cette création.

5/ La FEAS n'est pas opposée à la reconnaissance de nouveaux domaines en arts de la scène dès lors que leurs spécificités ne pourraient s'intégrer aux commissions existantes ; il faut conserver une cohérence et un caractère le plus général possible aux domaines déjà reconnus ; elle s'inquiète des conséquences en termes budgétaires et organisationnels en cas de nouvelles commission d'avis spécialisées et risques d'éclatements budgétaires. La reconnaissance d'une fédération spécialisée ne doit pas avoir pour conséquence automatique la reconnaissance d'un nouveau domaine. Bon nombre de fédérations (dont la FEAS) rassemblent a contrario des opérateurs issus de différents domaines.

6/ Critériologie :

Dans la révision du Décret se trouve **“une réflexion sur la critériologie en fonction des types d'aides et/ou d'opérateurs et en phase avec les enjeux sectoriels actuels”** La FEAS souhaite que cette réflexion soit explicitée de manière plus claire et transparente principalement sur **les enjeux sectoriels actuels** cités mais pas explicités.

7/ La FEAS considère enfin que le périmètre du décret doit être circonscrit : il s'agit de subventionner des opérateurs agissant d'une manière responsable et professionnelle. Les conditions de rémunération des artistes professionnels et autre travailleurs des arts doivent respecter les catégories barémiques en vigueur applicables au secteur ; une attention doit être apportée aux modalités du « statut de l'artiste » en discussion. Le respect de ces conditions professionnelles pourrait utilement être inscrit dans les contrats-programmes et autres aides pluriannuelles ou ponctuelles.

LA FEDERATION DES EMPLOYEURS DES ARTS DE LA SCENE

LA FEDERATION DES EMPLOYEURS DES ARTS DE LA SCENE

AMA, ARTARA, ATELIER 210, ATELIER THEATRE JEAN VILAR, BRIGITTINES, BULLES PRODUCTION-BRUXELLONS !, CAV&MA, CENTRAL-CENTRE CULTUREL DE LA LOUVIERE, CHAPELLE MUSICALE REINE ELISABETH, CHARLEROI-DANSE, CIE THOR/THIERRY SMITS, DEL DIFFUSION VILLERS, ESPACE CATASTROPHE, ESPACE MAGH, FEDERATION DES JEUNESSES MUSICALES, FESTIVAL DE LIEGE, FERME DU BIUREAU, FERME DE MARTINROU, FESTIVAL DE SPA , FLAGEY , GRAND STUDIO, IDEA / JOSE BESPROVANY, LA COMEDIE CLAUDE VOLTER, LA CHAUFFERIE-ACTE 1, LA FABRIQUE DE THEATRE, LA MAISON EPHEMERE - CIE THEATRALE, LATTITUDE 50, LE RIDEAU DE BRUXELLES, LES BALADINS DU MIROIR, LES FESTIVALS DE WALLONIE, L'L, LES NOCTURNALS, MARNI, MARS/MONS ARTS DE LA SCENE, MAISON DE LA CULTURE DE TOURNAI, MUSEBOOSTING, OPERA ROYAL DE WALLONIE, ORCHESTRE PHILHARMONIQUE ROYAL DE LIEGE, ORCHESTRE ROYAL DE CHAMBRE DE WALLONIE, PALAIS DES BEAUX ARTS DE CHARLEROI, PIERRE DE LUNE, RAS EL HANOUT, TANDEM / CIE MICHELE NOIRET, THEATRE 140 , THEATRE DE L'ANCRE, THEATRE LA BALSAMINE, THEATRE LA VALETTE, THEATRE DE L'EVEIL, THEATRE ROYAL DES GALERIES, THEATRE DE LIEGE, THEATRE DES MARTYRS, THEATRE ROYAL DE NAMUR, THEATRE NATIONAL WALLONIE-BRUXELLES, THEATRE OCEAN NORD, THEATRE ROYAL DU PARC, THEATRE DE POCHE, THEATRE LE PUBLIC, THEATRE LES TANNEURS, THEATRE DE LA VIE, THEATRE VARIA, VOX LUMINIS, ZOO-THOMAS HAUERT62

Président : Philippe Degeneffe

Secrétaire Générale : Françoise Havelange

FEAS- Fédération des Employeurs des Arts de la Scène - ASBL

info@feas.be -

Rue de Nimy, 106 , 7000 MONS